



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 août 2015
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 4 août 2015, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le tir de quatre roquettes qui ont été lancées sur Israël depuis Gaza dimanche soir. Ces roquettes qui ont été tirées aveuglement sur des civils israéliens constituent une dangereuse provocation.

Cela fait un an, cet été, que s'est déroulée l'opération Bordure protectrice. Alors qu'Israël et de nombreux autres pays ont consacré des efforts pour venir en aide à la population de Gaza, le Hamas a quant à lui consacré des fonds pour améliorer ses capacités militaires et renforcer le réseau de tunnels dont il se sert à des fins terroristes. Plutôt que de chercher à aider la population gazaouite, le Hamas s'affaire à arrêter les préparatifs en vue d'un affrontement avec Israël.

Israël tient le Hamas responsable de cette attaque. Le Hamas est une organisation terroriste reconnue comme telle au niveau international, qui est déterminée à détruire Israël. Depuis des années, il tient la population palestinienne en otage et se sert de Gaza comme d'une aire de lancement pour les attaques qu'il dirige contre les civils et les soldats israéliens.

S'il est vrai que, cette fois, les terroristes ont heureusement échoué dans leur entreprise, leur intention de tuer des Israéliens est on ne peut plus claire. L'incapacité de la communauté internationale à mettre enfin un terme à l'impunité d'organisations terroristes telles que le Hamas encourage ceux qui ont l'intention de mener de nouvelles attaques et menace la stabilité de la région.

Cette fois, dès lors que le lancement de ces roquettes est le fait d'une seule partie, j'ose espérer que vous ne recourrez pas à l'habituel « jargon onusien » en invitant les deux parties à faire preuve de retenue. Nous sommes ici manifestement en présence d'une opération conduite par des terroristes qui procèdent à des tirs de roquettes contre des civils.

Je prie instamment le Conseil de sécurité de condamner clairement et fermement les attaques du Hamas avant que la situation ne se dégrade plus encore.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire circuler le texte de la présente lettre
comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ron **Prosor**
